Pour valider votre inscription, vous devez me retourner :

- Le bulletin d'inscription complété, daté et signé, accompagné de votre règlement de l'acompte.
- Un exemplaire signé de la convention de formation professionnelle

BULLETIN D'INSCRIPTION BIO-LOGIQUE FORMATIONS

*MERCI D'ÉCRIRE « TRÈS » **LISIBLEMENT***

Cursus Janvier 2027 avec le module 1 les Jeudi 7 et Vendredi 8 Janvier 2027

Nom : ……

Prénom : ……..

Profession : ……..

Comment avez-vous connu cette formation ?

……..

……..

Tél. portable : ……

Adresse : ……

……..

Email : …….. @ ……

(Tous les documents vous sont uniquement envoyés par le biais de cet email)

Lors de mon inscription, je règle par virement ou par chèque un acompte de 100 euros, à l'ordre de : **SARL BIO-LOGIQUE** *(cet acompte correspond aux frais d'inscription donnant accès aux vidéos du module préparatoire et à une séance personnelle en Visio).* Avant le 1er Module, il vous sera demandé le règlement de 350 euros correspondant au 1er Module ensemble.

A réception, une confirmation vous sera envoyée par mail à réception.

signature

Date

…… / …... / 20 ….

Renvoyer ce bulletin
avec votre chèque d'acompte à

Stéphan POIRRIER

302 chemin de Toutes Aures

07220 SAINT-MONTAN

ou

Renvoyer ce bulletin par mail
biologueformation@orange.fr
et le règlement de l'acompte par virement

BIO-LOGIQUE

RIB : 10278 02571 00020637302 02
IBAN : FR76 1027 8025 7100 0206 3730 202
BIC : CMCIFR2A

*Merci de **bien identifier votre NOM** au moment du virement bancaire*

***PS** : en signant ce bulletin, j'accepte de recevoir par mail des informations liées à l'organisation des formations. Sens Bio-Logique des Symptômes s'engage à ce que la collecte et le traitement des données personnelles soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.*

BIO-LOGIQUE FORMATIONS
Stéphan POIRRIER- SARL Bio-Logique
302 chemin de Toutes Aures - 07220 Saint Montan
numéro de déclaration d'activité 84070172007

CONVENTION et PROGRAMME

PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ

« Cursus BIO-LOGIQUE des SYMPTÔMES »

I - Programme

- **Programme des modules :**
  - Jour 1 : 8h30 - 12h30 puis 14h - 18h30
  - Jour 2 : 8h30 - 12h30 puis 14h - 17h30
  - Le programme détaillé de chaque module plus bas en annexe.
- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif la transmission de connaissances afin de nourrir une réflexion sur le sens des symptômes des pathologies et des dysfonctions. Nous allons poser les définitions des principaux troubles neurodéveloppementaux afin de mettre en place la réflexion Bio-Logique et l'impact de la psycho-somatique
- A l'issue de la formation, il sera délivré au stagiaire un certificat sous forme d'attestation de présence.
- Sa durée est fixée à 6 séminaires de 16 heures + un module préparatoire *(9 heures de cours enregistrés)*
- ***Le cursus proposé s'articule sur 6 modules de 2 jours*** *(+ le module préparatoire). L'inscription aux modules suivants reste facultative et se fera directement auprès de Bio-Logique Formations (Stéphan Poirrier), sans avoir à refaire d'autres documents d'inscription.*
- La formation est donnée en **Visio-Présentiel** sur la plateforme ZOOM ou MEET *(pour les modules 1 à 5)* et en **Présentiel** dans la Drôme Sud *(lieu à définir)* pour le module 6 *(qui pourra tout de même être suivi en Visio simultanée si besoin)*

II - Niveau de connaissances préalables nécessaire

Cette formation est ouverte à tous.

III - Organisation de l'action de formation

- L'action de formation commence pour le 1er Module les 7 et 8 Janvier 2027.
- Les supports pédagogiques seront fournis, soit en format papier ou PDF.
- La formation sera délivrée par la SARL BIO-LOGIQUE, représentée par son associé gérant Monsieur Stéphan POIRRIER, formateur inscrit sous le numéro 84070172007.

IV - Délai de rétractation

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe SARL BIO-LOGIQUE – Stéphan POIRRIER par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

VI - Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à 350 euros TTC par Module *(tarif 2027),* soit 2 100 euros pour le Cursus.
- Le stagiaire s'engage à verser un acompte de 100 euros à l'inscription, correspondant aux frais d'inscription donnant accès aux vidéos du module préparatoire et à une séance personnelle en Visio au cours de la formation.

VI - Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait SARL BIO-LOGIQUE – Stéphan POIRRIER ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié avec encaissement des euros.
En cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

VII - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Aubenas sera seul compétent pour régler le litige.

le ……

Nom, prénom et Signature

Stéphan Poirrier
SARL BIO-LOGIQUE
BIO-LOGIQUE FORMATIONS